DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fondation Le Refuge

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E

Fondation Le Refuge

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 12 mars 2020
75 place d'Acadie – 34000 Montpellier
RCS : 449631035

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'administration de la Fondation Le Refuge,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Le Refuge relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Modification du bilan d'ouverture » de l'annexe qui expose les modifications apportées aux comptes à l'ouverture de l'exercice 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance des appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués » et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

• la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note « Annexe au CROD et au CER » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 14 mai 2024

DocuSigned by:
JOUBIN Aurélie
130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	100 159	43 539	56 620	88 067	31 447-	35. 71-
	Immobilisations incorporelles en cours	179 483	157 074	22 409	25 670	3 260-	12. 70-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	272 682		272 682	272 682		
	Constructions	1 185 819	340 379	845 441	912 297	66 856-	7. 33-
	Installations techniques Matériel et outillage	346 390	212 793	133 597	189 776	56 179-	29. 60-
	Immobilisations corporelles en cours	9 320		9 320		9 320	
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés	887 755		887 755	1 887 011	999 256-	52. 95-
	Immobilisations financières(1)						
	Participations et Créances rattachées	15		15	6 075	6 060-	99. 75-
	Autres titres immobilisés	12 000		12 000		12 000	
	Prêts						
	Autres	101 192		101 192	105 969	4 777-	4. 51-
	Total I	3 094 816	753 784	2 341 032	3 487 547	1 146 516-	32. 87-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances(2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	185 755	58 728	127 028	190 648	63 620-	33. 37-
	Créances reçues par legs ou donations	319 876		319 876		319 876	
	Autres	1 061 023		1 061 023	4 382 119	3 321 096-	75. 79-
	Valeurs mobilières de placement	335 411		335 411	709 411	374 000-	52. 72-
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	3 150 508		3 150 508	1 314 591	1 835 917	139. 66
	Charges constatées d'avance(2)	1 219 058		1 219 058	37 255	1 181 803	NS
	Total II	6 271 631	58 728	6 212 904	6 634 023	421 119-	6. 35-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 366 447	812 512	8 553 935	10 121 570	1 567 635-	15. 49-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	1 500 000		1 500 000	
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	19 986	19 986		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	2 094 663	4 839 225	2 744 561-	56. 71-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	103 403	80 010	23 393	29. 24
	Situation nette (sous total)	3 718 053	4 939 221	1 221 168-	24. 72-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	421 045	466 803	45 758-	9. 80-
	Provisions réglementées				
	Total I	4 139 098	5 406 024	1 266 926-	23. 44-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 204 406	1 578 085	373 679-	23. 68-
	Fonds dédiés	86 710		86 710	
	Total II	1 291 116	1 578 085	286 969-	18. 18-
PROVISIONS	Provisions pour risques	633 834	434 245	199 588	45. 96
	Provisions pour charges				
	Total III	633 834	434 245	199 588	45. 96
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 528	1 528-	100. 00-
	Emprunts et dettes financières diverses	400	400		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 622 853	2 024 171	401 318-	19. 83-
	Dettes des legs ou donations	3 225	308 926	305 701-	98. 96-
	Dettes fiscales et sociales	394 945	353 291	41 654	11. 79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	15		15	
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	468 450	14 900	453 550	NS
	Total IV	2 489 887	2 703 215	213 328-	7. 89-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 553 935	10 121 570	1 567 635-	15. 49-

(1) Dont à plus d'un an 2 021 437 2 688 315
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques 1 528

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens		345	345-	100. 00-
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 850		1 850	
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 521 569	1 169 237	352 332	30. 13
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public	2 600		2 600	
Dons manuels	3 070 384	4 656 072	1 585 687-	34. 06-
Mécénats	605 451	647 575	42 124-	6. 50-
Legs, donations et assurances-vie	1 491 837	699 738	792 098	113. 20
Contributions financières	149 306		149 306	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	135 055	16 712	118 343	708. 13
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	47 178	35 202	11 976	34. 02
Total I	7 025 230	7 224 880	199 651-	2. 76-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	3 358 657	3 897 763	539 106-	13. 83-
Aides financières	1 886		1 886	
Impôts, taxes et versements assimilés	192 701	185 882	6 819	3. 67
Salaires et traitements	1 900 587	1 689 506	211 081	12. 49
Charges sociales	787 039	757 021	30 018	3. 97
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	158 377	139 195	19 182	13. 78
Dotations aux provisions	391 898	494 141	102 243-	20. 69-
Reports en fonds dédiés	86 710		86 710	
Autres charges	59 202	4 102	55 100	NS
Total II	6 937 056	7 167 610	230 554-	3. 22-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	88 174	57 271	30 903	53. 96

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 253	9 546	2 293-	24. 02-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	7 253	9 546	2 293-	24. 02-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	7 253	9 546	2 293-	24. 02-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	95 427	66 817	28 610	42. 82
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	20 767	5 380	15 388	286. 04
Sur opérations en capital	75 696	267 573	191 877-	71. 71-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	96 463	272 952	176 489-	64. 66-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	926	6 527	5 601-	85. 81-
Sur opérations en capital	85 828	250 944	165 116-	65. 80-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	86 754	257 471	170 717-	66. 31-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	9 709	15 482	5 772-	37. 29-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 733	2 288	555-	24. 26-
Total des produits (I+III+V)	7 128 946	7 507 379	378 433-	5. 04-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	7 025 543	7 427 368	401 826-	5. 41-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	103 403	80 010	23 393	29. 24

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	2 500		2 500	
Prestations en nature	471 485	301 237	170 248	56. 52
Bénévolat	1 047 299	1 581 434	534 135-	33. 78-
TOTAL	1 521 283	1 882 671	361 388-	19. 20-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	2 500		2 500	
Prestations en nature	471 485	301 237	170 248	56. 52
Personnel bénévole	1 047 299	1 581 434	534 135-	33. 78-
TOTAL	1 521 283	1 882 671	361 388-	19. 20-

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E



ANNEXE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 8 553 935.36 Euros
- Total des produits d'exploitation : 7 025 229.79 Euros
- Résultat de l'exercice : excédent 103 403.21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration de la Fondation.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

Description de l'objet social de l'entité

Reconnue d'Utilité Publique, la Fondation Le Refuge héberge et accompagne les jeunes LGBT+, âgés de 14 à 25 ans, rejetés par leurs parents, chassés du domicile familial, parce qu'ils sont homosexuels ou trans et/ou en questionnement identitaire.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

- **Hébergement** : Forte de 200 places d'hébergement, réparties au sein de 20 dispositifs d'accueil sur l'ensemble du territoire hexagonal, la Fondation Le Refuge offre un premier abri aux jeunes LGBT+ chassés du domicile familial. Orientées par le biais de notre Ligne d'écoute 24/7, les personnes que nous accompagnons se voient proposer des chambres au sein d'appartements en colocation. Dans ces dispositifs, les jeunes accueillis sont supervisés et en lien permanent avec nos équipes bénévoles et salariées.

- **Accueil et accompagnement** : Avec plus de 400 bénévoles et une trentaine de travailleuses et travailleurs sociaux, Le Refuge est présent pour épauler, chaque année, près de 500 jeunes LGBT+ en situation d'exclusion. Accompagnement socio-éducatif, soutien psychologique, aide alimentaire, insertion professionnelle : nos équipes, présentes dans tout l'Hexagone, constituent un maillage important pour protéger les personnes nous appelant et les accompagner vers l'autonomie.

- **La Ligne d'écoute du Refuge** : La Fondation Le Refuge opère 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, une Ligne d'écoute dédiée aux jeunes LGBT+ en situation de détresse. Au bout du fil, des bénévoles, formés à l'écoute bienveillante, orientent les appelants vers les structures d'hébergement ou d'accompagnement de jour de la Fondation.

- **Formation, conseil et sensibilisation** : Dans tout l'Hexagone, nos bénévoles interviennent régulièrement au sein d'établissements scolaires du secondaire, à la demande des principaux et proviseurs, pour sensibiliser les élèves à la lutte contre les discriminations.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Description des moyens mis en œuvre

- Administrer et gérer tout établissement, service ou structure concourant à la réalisation de l'objet de la Fondation
  - o Administrer et gérer l'hébergement des bénéficiaires
  - o Coordonner et réaliser l'accompagnement social, psychologique et économique des bénéficiaires

- Financer l'action de la Fondation via :
  - o La générosité du public
  - o La contractualisation avec les pouvoirs publics
  - o La réalisation de projets de mécénat
  - o La réception et la valorisation de legs et donations

- Promouvoir auprès des structures publiques ou privées et du grand public la lutte contre les LGBT+ phobies en sensibilisant les publics aux discriminations et aux souffrances que subissent les bénéficiaires

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Litige ONG Conseil et ONG Innovation

L'année 2023 a été marquée par le règlement transactionnel et amiable de **l'intégralité** des différents contentieux opposant la Fondation Le Refuge aux sociétés ONG Conseil France (*prise en la personne de son mandataire liquidateur, à savoir la SELARL C.BASSE, désignée es-qualités de liquidateur judiciaire de la société ONG Conseil France, suivant jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 1 décembre 2022*) et ONG Innovations.

S'agissant, en premier lieu, de la procédure en référé d'heure à heure initiée le 26 septembre 2022 par les sociétés ONG Conseil France et ONG Innovations à l'encontre de la Fondation Le Refuge, cette procédure s'est soldée par une ordonnance en faveur de la Fondation.

En effet, suivant ordonnance en date du **19 octobre 2023**, le Président du Tribunal Judiciaire de Montpellier a débouté les sociétés ONG Conseil France et ONG Innovations de l'intégralité de leurs demandes.

S'agissant, en second lieu, de la saisie conservatoire pratiquée, le 4 novembre 2022, par les sociétés ONG sur les comptes de la Fondation Le Refuge à hauteur de la somme de 217.691,16 € (en principal, frais et accessoires), cette somme a été intégralement restituée le **3 novembre 2023** à la Fondation, à la suite de la mainlevée totale donnée spontanément par les sociétés ONG en conséquence de l'ordonnance précitée du 19 octobre 2023.

En conséquence de cette mainlevée, la Fondation Le Refuge s'est désistée de ses demandes devant le Juge de l'Exécution de Montpellier, lequel a donc, par ordonnance du 6 novembre 2023, constaté l'extinction de la procédure introduite devant lui en mainlevée de saisie conservatoire.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les autres procédures, actions et différends existant entre les parties ont été réglées amiablement, par la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel qui a été signé le **22 décembre 2023**, et homologué par le Tribunal de Commerce de Paris suivant jugement du 22 février 2024.

Aux termes de ce protocole d'accord transactionnel, ***(i)*** les sociétés ONG Conseil France et ONG Innovations, d'une part, et ***(ii)*** la Fondation Le Refuge, d'autre part, ont décidé de mettre un terme définitif à tous leurs différends et de renoncer à toutes leurs réclamations, prétentions, instances et/ou actions. Et ce, de manière réciproque et irrévocable.

Dès lors, et en conséquence de ce protocole d'accord transactionnel, **il n'existe plus le moindre contentieux et/ou différend, ni la moindre procédure judiciaire**, opposant la Fondation Le Refuge et les sociétés ONG Conseil France et ONG Innovations.

Conflit Ukraine Russie

Les perturbations économiques provoquées par le conflit Ukraine Russie n'ont pas eu en 2023 des répercussions importantes sur l'activité de la Fondation.
La Fondation a établi les comptes annuels sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers sans prendre en compte les incidences potentielles liées aux événements survenus postérieurement à la date d'arrêté des comptes. Conformément aux recommandations de l'ANC, la Fondation n'a pas procédé à des classements au sein de son résultat comptable différents de ceux opérés usuellement.

MODIFICATION DU BILAN D'OUVERTURE

1. Reconstitution de la dotation statutaire de la Fondation.
   Les statuts de la Fondation mentionnent en l'article 11 que la Fondation Le Refuge dispose d'une dotation de 1 500 000€ constituée de 5 biens immobiliers pour 1 171 000€ et de disponibilités pour 329 000 €.
   Au 31 décembre 2022, la dotation statutaire n'apparaissait pas en lecture directe dans les comptes annuels. Les éléments d'actifs constituant la dotation statutaire étant toujours présents à l'actif du bilan de la fondation, une modification du bilan d'ouverture a donc été constatée pour ramener la dotation statutaire à 1 500 000 € au passif du bilan en contrepartie du report à nouveau. Cf. tableau de variation des fonds propres

2. Modification de l'évaluation des produits à recevoir. Au 31 décembre 2022, la Fondation Le Refuge a constaté des dons à recevoir pour un montant de 2 030 780 €. Celui-ci aurait dû s'établir à 706 208 €. Le bilan d'ouverture de la Fondation a donc fait l'objet d'une une modification des Autres créances à hauteur de 1 324 572 € en contrepartie du report à nouveau afin de ne pas fausser la lecture du compte de résultat 2023.
   Cf. tableau de variation des fonds propres

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, ainsi qu'aux dispositions spécifiques applicables aux fondations du règlement ANC 2018-06, et le règlement 2020-08 venant modifier le règlement ANC 2018-06.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un compte d'emploi annuel des ressources collectées.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes de l'exercice sont respectés en appliquant les règles de prudence et en retenant les principes généraux suivants :

- Continuité de l'exploitation ;

- Permanence de méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;

- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif. Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	185 725		93 917
Terrains	272 682		
Constructions sur sol propre	1 185 819		
Installations générales agencements aménagements divers	193 127		606
Matériel de transport	19 700		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	218 390		34 737
Biens reçus par legs destinés à être cédés	1 887 011		777 755
Immobilisations corporelles en cours			9 320
TOTAL	3 776 729		822 418
Autres participations			15
Autres titres immobilisés	6 075		5 925
Prêts, autres immobilisations financières	105 969		37 353
TOTAL	112 044		43 293
TOTAL GENERAL	4 074 499		959 628

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			279 642	279 642
Terrains			272 682	272 682
Constructions sur sol propre			1 185 819	1 185 819
Installations générales agencements aménagements dive s		61 473	132 260	132 260
Matériel de transport			19 700	19 700
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		58 696	194 431	194 431
Emballages récupérables et divers		1 777 011	887 755	887 755
Immobilisations corporelles en cours			9 320	9 320
TOTAL		1 897 180	2 701 967	2 701 967
Autres participations			15	15
Autres titres immobilisés			12 000	12 000
Prêts, autres immobilisations financières		42 130	101 192	101 192
TOTAL		42 130	113 207	113 207
TOTAL GENERAL		1 939 311	3 094 816	3 094 816

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	12 092	31 447		43 539
Constructions sur sol propre	273 522	66 856		340 379
Installations générales agencements aménagements diver s	78 501	16 197	33 397	61 300
Matériel de transport	19 700			19 700
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	143 240	43 876	55 323	131 793
TOTAL	514 963	126 930	88 721	553 172
TOTAL GENERAL	527 055	158 377	88 721	596 711

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	31 447				
Constructions sur sol propre	66 856				
Instal.générales agenc.aménag.divers	16 197				
Matériel de bureau informatique mobilier	43 876				
TOTAL	126 930				
TOTAL GENERAL	158 377				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		CORRECTION DU BILAN D'OUVERTURE	AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise				1 500 000					1 500 000
Fonds propres avec droit de reprise	19 986								19 986
Report à nouveau	4 839 225	80 010	66 769	- 2 824 572					2 094 663
Excédent ou déficit de l'exercice	80 010	- 80 010	- 66 769		103 403	103 403			103 403
Subventions d'investissement	466 803						45 758		421 045
TOTAL	**5 406 024**	**-**	**-**	**- 1 324 572**	**103 403**	**103 403**	**45 758**	**-**	**4 139 097**

La dotation de la fondation s'élève à un million cinq cent mille euros.
A la date d'approbation des statuts, elle est constituée :

1- De biens immobiliers
- Bureaux, place d'Acadie, Montpellier (34), estimé à une valeur de 216 000 €
- Studio, 16 rue Louis Blanc, Alfortville (94), estimé à une valeur de 135 000€
- Studio, 59 rue Belliard, Paris (75), estimé à une valeur de 125 000€
- Studio, 3 rue Louis Blanc, Alfortville (94), estimé à une valeur de 125 000€
- Bureaux, 108 rue de la Folie Méricourt, Paris (75), estimé à une valeur de 570 000€

2- D'une somme de 329 000€

Ces biens (1 et 2) sont irrévocablement affectés à la dotation.
A l'exception des opérations de gestion courante des valeurs mobilières composant la dotation, l'aliénation des biens affectés à la dotation n'est valable qu'après autorisation administrative, délivrée sous réserve de maintien de la valeur réelle de la dotation. La délibération indique alors la part du produit de la vente qui est réaffectée à la dotation.

Sont également soumises à autorisation administrative les délibérations du conseil d'administration, prévues au règlement intérieur, portant sur la constitution d'hypothèques et sur les emprunts à plus d'un an et leurs garanties relatifs aux biens composant la dotation.

Les actifs éligibles aux placements des fonds composant la dotation sont ceux qu'énumère l'article R.332-2 du code des assurance.

La dotation est accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaires au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil d'administration.

Le trésorier informe chaque année le conseil d'administration de la consistance et de la valeur actualisée de la dotation à l'occasion de l'approbation des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les biens ont été estimés courant avril 2024 et ces dernières peuvent se résumer de la façon suivante :

- 18 rue Louis Blanc : estimation à 115k€ FAI - 110 nets vendeurs (vs. 135k€ dans les statuts)
- 59 rue Belliard : 110k€ FAI - 105 NV (vs. 125k€)
- 3 rue Louis Blanc : 130k€ FAI - 125 NV (vs. 125k€)
- 108 rue de la Folie Méricourt : 630k€ FAI - 605 NV (vs. 570k€)
- 75 place d'Acadie à Montpellier : entre 230 et 250k€ net vendeur (moyenne de 240k€ donc, vs. 216k€ dans l'estimation initiale de la dotation).

Soit en prenant les valeurs les plus prudentes : 1 175 k€ contre une valeur intégrée au sein de la dotation initiale de 1 171 k€

La dotation statutaire n'a donc pas perdu de valeur.

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés
Subventions d'exploitation		86 710	-	-	-	86 710	
CAF		3 568				3 568	
RENAULT		17 180				17 180	
KAPPA		11 962				11 962	
SUBVENTION MARSEILLE		54 000				54 000	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	**-**	**86 710**	**-**	**-**	**-**	**86 710**	**-**

Tableau de variation des fonds reportés

VARIATION DES FONDS REPORTES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
LEGS	1 578 085	1 094 406	1 468 085	1 204 406
TOTAL	**1 578 085**	**1 094 406**	**1 468 085**	**1 204 406**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	434 245	260 079	26 622	68 510	599 193
Autres provisions pour risques et charge		34 641			34 641
TOTAL	434 245	294 720	26 622	68 510	633 834

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	59 896	97 177			157 074
Sur comptes clients	58 728				58 728
TOTAL	118 624	97 177			215 801
TOTAL GENERAL	552 869	391 897	26 622	68 510	849 635
Dont dotations et reprises d'exploitation		391 898	95 132		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	101 192		101 192
Autres créances clients	185 755	185 755	
Personnel et comptes rattachés	17 500	17 500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 144	7 144	
Divers état et autres collectivités publiques	88 363	88 363	
Débiteurs divers	1 267 893	1 267 893	
Charges constatées d'avance	1 219 058	460 169	758 889
TOTAL	2 886 905	2 026 824	860 081

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	400	400		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 622 853	912 450	710 403	
Personnel et comptes rattachés	134 221	134 221		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	218 126	218 126		
Impôts sur les bénéfices	1 733	1 733		
Autres impôts taxes et assimilés	40 865	40 865		
Autres dettes	3 240	3 240		
Produits constatés d'avance	468 450	468 450		
TOTAL	2 489 887	1 779 484	710 403	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés lors de leur acquisition.

Ils peuvent être, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur à la clôture. Cette valeur d'inventaire est appréciée d'une part par rapport à la quote-part détenue dans les capitaux propres de la participation concernée, et d'autre part, en prenant en considération les perspectives de rentabilité et de développement.

Une information sur les filiales et participations est communiquée en fin d'annexe.

Evaluation des créances et des dettes

Créances et Dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les subventions perçues des bailleurs institutionnels sont reconnues en produits en fonction du pourcentage d'avancement des projets. Ce pourcentage est défini pour une période sur la base du niveau d'engagement des dépenses sur ladite période, niveau calculé par rapport au budget total du projet.
Conformément au règlement ANC n°2018-06, les produits relatifs au mécénat sont comptabilisés à l'engagement, c'est-à-dire, dès la réception de la convention correspondante. Les conventions de mécénats signées au titre d'un exercice et non encore perçues à la clôture, sont comptabilisées à l'actif au poste "autres créances".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des créances

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable ou en cas de litige avec les financeurs.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Titres : ils sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré - premier sorti. Des dépréciations sont constatées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur comptable.
A la clôture, la valeur de prix de revient global comptabilisé est de 12 ke.

Comptes à Terme - Dépôt à Terme : ils sont constatés pour leur valeur nominale dans le poste Valeurs mobilières de placement.
Au 31/12/2023, la Fondation dispose de comptes à terme d'un montant de 329 ke.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	775 550
Disponibilités	4 935
Total	780 485

Détail des produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - AAR	2 037
PRODUITS A RECEVOIR CIFFRE JGK	12 250
PRODUITS A RECEVOIR CIFFRE JGK	5 250
MECENAT	70
ORGANISMES SOCIAUX - IJ PREV	7 144
DONS A RECEVOIR	660 436
PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR	4 935
SUBVENTIONS A RECEVOIR	88 363
Total	780 485

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 676
Dettes fiscales et sociales	229 983
Total	326 659

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FNP	96 676
PROVISION SALAIRES A PAYER	
- PRIMES LVA 2023	3 592
- HEURES SUPP LVA 2023	14 954
- PRIMES OBJECTIFS 2023	15 000
- CONGES PAYES	98 512
ORG.SOCIAUX CHARGES À PAYER	
- CHARGES S/PRIMES HEURES LVA 23	9 459
- CHARGES S/PRIMES OBJECTIFS 23	7 650
- CHARGES S/PROVISION CP	47 730
ETAT - TAXE SUR LES SALAIRES A PAYER	33 086
Total	326 659

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 219 058
Total	1 219 058
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	468 450
Total	468 450

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
- MÉCÉNAT D'ENTREPRISE AVEC RF	145 436		
- FONDS DE DOTATION/FONDAT. RF	191 323		
- SUBVENTIONS COLLECTIVITES	20 000		
- SUBVENTIONS ETAT (DDETS)	9 861		
- SUBVENTIONS HÉB URGENCE (ETAT)	101 830		
Total	468 450		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits et charges afférentes aux legs

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	25 466
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 175 736
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 693 967
Reprise des dépréciation d'actifs reçus par legs ou donations des fonds reportés	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 468 085

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des reçus par legs ou donations destinées à être cédés	1 777 011
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 094 406

SOLDE DE LA RUBRIQUE	**1 491 837**

Subventions d'équipement

Dans le cadre de différentes conventions signées avec les financeurs, des subventions ayant pour objet la réalisation d'investissements, sont comptabilisées au passif du bilan en subvention d'investissement.
Ces subventions sont rapportées au compte de résultat d'exploitation au même rythme que les actifs subventionnés.
Les quotes-parts de subvention restant à transférer au compte de résultat s'élèvent au 31/12/2023 à 421 045 €.
Le montant inscrit au compte de résultat sur l'exercice 2023 s'élève à 45 758€.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Collectivités	98 123
Départements	56 278
Régions	68 390
Etat (DDETS)	270 069
Etat DDETS (DENH)	303 362
DILCRAH	35 000
ARS	50 000
Participations LVA	392 804
Etat - Subventions hébergements urgence	230 243
CAF	16 000
Proj International	1 300
Total	1 521 569

Rémunération des dirigeants

Dans le cadre de la loi N° 2006-584 du 23 mai 2006, les rémunérations les plus importantes ainsi que leurs avantages de la Fondation, sont à identifier. Celles-ci représentants la rémunération de moins de trois personnes, aucun montant ne sera présenté.
Le Président et la majeure partie des membres du Conseil d'Administration de la Fondation sont bénévoles et n'ont perçu à ce titre ni rémunération ni avantages en nature.

Effectif moyen

Effectifs moyens	
Direction	5
Travail social	25
Encadrement	6
Administratif - fonctionnement	5
Administratif - recherche de fonds	4
TOTAL	**45**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Valorisation des contributions volontaires

Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune. L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire. Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.
La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux

Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public

- Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui
s'exerce au sein d'une structure organisée.

- Prestations en nature

Le prêt à usage est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi. Le prêt à usage ne satisfait pas aux conditions de reconnaissance d'un actif au sens des articles 211-1 et suivants du plan comptable général. Le prêt à usage est comptabilisé en tant que contribution volontaire en nature.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Valorisation des contributions volontaires
Le bénévolat est valorisé à 1 047ke au 31-12-2023.
Pour la valorisation, les heures bénévoles 2022 ont été retenues et ajustées en fonction de la réalité de l'activité de chaque délégation. Le taux horaire du Smic chargé a ensuite été appliqué. Soit 70 400 heures x 14.876€ = 1 047 299€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 19 200 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements liés aux parts détenues dans des GIE:
La Fondation Le Refuge, membre du GIE Alliance, est à ce titre tenue solidairement sur son patrimoine propre des dettes de ce dernier vis-à-vis des tiers autres que les membres d'Alliance Gestion.

Données 2022 :
- Dettes financières = 1 743 998 euros
- Dettes d'exploitation = 6 949 141 euros
- Autres dettes = 1 310 223 euros
TOTAL = 10 003 362 euros

Au cours de l'exercice 2022, la participation de la Fondation à l'ensemble des charges d'Alliance Gestion a été de 0.01%.

	Informations financières						
	Année de référence	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenue (en %)	Quote-Part de capitaux propres (en valeur)	Résultat	Chiffre d'affaires HT
GIE Alliance Gestion	2 022	200 100	0	0,01%	15	0	24 479 588

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

La Fondation n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Indemnité assurance	18 129	77180000
- Autres charges exceptionnelles diverses	2 639	77180000
- Cession immobilisations financières	29 939	77560000
- Quote-part subvention	45 758	77700000
Total	96 465	
Charges exceptionnelles		
- Charges non identifiées 2023	383	67120000
- Pénalités et amendes	543	67180000
- VNC des éléments d'actifs cédés	31 449	67500000
- VNC des immobilisations financières	42 130	67560000
- Charges exceptionnelles diverses	12 249	67880000
Total	86 754	

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E



CROD : Compte de résultat par origine et destination

CER : Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**5 170 272**	**5 170 272**	**7 581 815**	**7 581 815**
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	5 167 672	5 167 672	7 581 470	7 581 470
- Dons manuels	3 070 384	3 070 384	4 656 072	4 656 072
- Legs, donations et assurances-vie	1 491 837	1 491 837	2 277 823	2 277 823
- Mécénat	605 451	605 451	647 575	647 575
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 600	2 600	345	345
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**270 905**		**334 412**	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	149 306			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	121 598		334 412	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**1 592 638**		**1 169 237**	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**95 132**		**0**	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	**7 128 946**	**5 170 272**	**9 085 464**	**7 581 815**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**4 377 977**	**2 681 300**	**3 882 595**	**3 240 024**
1.1 Réalisées en France	4 377 977	2 681 300	3 882 595	3 240 024
- Actions réalisées par l'organisme	4 377 977	2 681 300	3 882 595	3 240 024
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**1 004 723**	**1 004 723**	**1 232 221**	**1 028 288**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 004 723	1 004 723	1 232 221	1 028 288
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**1 164 235**	**1 096 621**	**1 676 928**	**1 401 305**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**391 898**	**284 224**	**633 336**	**528 519**
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES			**2 288**	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**86 710**		**1 578 085**	**1 316 911**
TOTAL	**7 025 543**	**5 066 868**	**9 005 453**	**7 515 047**
EXCEDENT OU DEFICIT	**103 403**	**103 403**	**80 011**	**66 768**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 521 283	1 521 283	1 882 671	1 882 671
Bénévolat	1 047 299	1 047 299	1 581 434	1 581 434
Prestations en nature	471 485	471 485	301 237	301 237
Dons en nature	2 500	2 500		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature Dons en nature				
TOTAL	**1 521 283**	**1 521 283**	**1 882 671**	**1 882 671**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 047 299	1 047 299	1 581 434	1 581 434
Réalisées en France	1 047 299	1 047 299	1 581 434	1 581 434
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	471 485	471 485	245 163	245 163
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 500	2 500	56 074	56 074
TOTAL	**1 521 284**	**1 521 284**	**1 882 671**	**1 882 671**

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	2023	2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	2023	2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES	**2 681 300**	**3 240 024**	**1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
1.1 Réalisées en France	**2 681 300**	**3 240 024**	1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	2 681 300	3 240 024	1.2 Dons, legs et mécénats		
Versements à d'autres organismes agissant en France			Dons manuels	3 070 384	4 646 072
			Legs, donations et assurances vie	1 491 837	2 277 823
1.2 Réalisées à l'étranger	**-**		Mécénats	605 451	647 575
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	2 600	345
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**1 004 723**	1 028 288			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 004 723	1 028 288			
2.2 Frais de recherche des ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**1 096 621**	1 401 305			
TOTAL DES EMPLOIS	**4 782 644**	**5 669 617**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**5 170 272**	**7 571 815**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	284 224	528 519	**2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		1 316 911			
			3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	**103 403**	**66 769**	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	**5 170 272**	**7 581 815**	**TOTAL**	**5 170 272**	**7 571 815**
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 494 518	2 686 505
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	103 403	66 769
			(-) Investissement et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 17 041	- 1 508 895
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 580 881	1 244 379

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E

ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION ET AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le Compte de résultat par Origine et Destination et le Compte d'Emploi des Ressources a été établi conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 afférent à l'établissement du CROD et du CER des associations, fondations et fonds de dotation.

1. Les rubriques du CROD (Compte de résultat par origine et destination)

A. Les produits par origine

- Les produits liés à la générosité du public

Les ressources de l'association proviennent de la générosité du public : 5 170 ke

Dons, legs et mécénat : Dons manuels pour un montant de 3 070 ke

Le poste « dons manuels » comprend notamment :

Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

Dons, legs et mécénat : Legs, Donation et Assurance Vie pour un montant de 1 491 ke

Le legs est une disposition dans un testament permettant de transmettre un ou plusieurs biens au bénéfice d'un ou de plusieurs légataires, à la mort du légateur. Le bénéficiaire d'un legs est appelé légataire. Véritable dérogation aux règles civiles de la dévolution successorale, le testateur peut ainsi soit attribuer une partie de son patrimoine à un tiers à sa succession, soit attribuer à l'un de ses héritiers désignés par la loi une part d'un montant excédant la part de réserve héréditaire (ce que l'on appelle la quotité disponible).

Dons, legs et mécénat : Mécénat pour un montant de 605 ke

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général. Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.
Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.
Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

- Les produits non liés à la générosité du public

Les produits non liés à la générosité comprennent 1 593 ke en provenance de subventions dont :

- Au titres des subventions :
  - ✓ Les subventions d'exploitation ;
  - ✓ La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat ;
  - ✓ Remboursement convention CIFRE.

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E

Subventions :

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en oeuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.
Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance. Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

Et d'autres produits comprenant 365 ke, dont 149 ke de contributions financières sans contrepartie et 95 ke de reprises de provisions et dépréciations.

Une contribution financière sans contrepartie est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens. Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

Autres produits non liés à la générosité du public pour un montant de 121 ke

Les produits financiers sont ventilés entre produits liés ou non à la générosité du public en fonction de l'origine des actifs auxquels ils se rattachent.
La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les prestations de services ;
- Les loyers ;
- Les produits financiers ;
- Les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Reprises sur provisions et dépréciations

- Reprises sur provisions risques salariaux non utilisées : 68 ke ;
- Reprises sur provisions risques et charges : 27 ke.

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E

B. Charges par destination

- Affectation des charges entre les différentes rubriques du CROD

Les charges sont rattachées à chaque rubrique à partir de la comptabilité générale en fonction de la nature de la charge et de la comptabilité analytique réalisée en fonction des clés basées sur les salaires de rattachement de la charge.

Il existe une catégorie de charges indirectes : les charges de personnel des salariés du Siège qui sont réparties dans les différentes rubriques en fonction des temps passés par chaque salarié.

- Les missions sociales

Les missions sociales correspondent à l'ensemble des dépenses opérationnelles qui concourent à la réalisation de l'objet statutaire de l'association.

Les missions sociales réalisées en France correspondent à :

- ✓ Hébergement : Forte de 200 places d'hébergement, réparties au sein de 20 dispositifs d'accueil sur l'ensemble du territoire hexagonal, la Fondation Le Refuge offre un premier abri aux jeunes LGBT+ chassés du domicile familial. Orientées par le biais de notre Ligne d'écoute 24/7, les personnes que nous accompagnons se voient proposer des chambres au sein d'appartements en colocation. Dans ces dispositifs, les jeunes accueillis sont supervisés et en lien permanent avec nos équipes bénévoles et salariées.
- ✓ Accueil et accompagnement : Avec plus de 400 bénévoles et une trentaine de travailleuses et travailleurs sociaux, Le Refuge est présent pour épauler, chaque année, près de 500 jeunes LGBT+ en situation d'exclusion. Accompagnement socio-éducatif, soutien psychologique, aide alimentaire, insertion professionnelle : nos équipes, présentes dans tout l'Hexagone, constituent un maillage important pour protéger les personnes nous appelant et les accompagner vers l'autonomie.
- ✓ La Ligne d'écoute du Refuge : La Fondation Le Refuge opère 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, une Ligne d'écoute dédiée aux jeunes LGBT+ en situation de détresse. Au bout du fil, des bénévoles, formés à l'écoute bienveillante, orientent les appelants vers les structures d'hébergement ou d'accompagnement de jour de la Fondation.
- ✓ Formation, conseil et sensibilisation : Dans tout l'Hexagone, nos bénévoles interviennent régulièrement au sein d'établissements scolaires du secondaire, à la demande des principaux et proviseurs, pour sensibiliser les élèves à la lutte contre les discriminations

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds correspondent à :

- **Des frais d'appel à la générosité du public** qui comprennent les charges engagées par la Fondation Le Refuge, dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action ;

- **Des frais de recherche d'autres ressources** qui sont les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Dans le cadre de la Fondation Le Refuge, ces frais sont essentiellement un quote part de la masse salariale (+ 56% du montant total des frais de recherche de fonds) ainsi que des frais de publicité (+ 17 % du montant total des frais de recherche de fonds) et des frais de gala/réception (+ 8% du montant total des frais de recherche de fonds).

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E

Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, charges engagées par Le Refuge dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action :

- Frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons -en nature, donations, legs, assurances vie auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ; les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes; les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ; frais d'appel à bénévolat.

Frais de fonctionnement

Ils comprennent les frais qui ne sont pas compris dans les deux rubriques précédentes et non liées à la réalisation de la mission sociale.

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité (gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux, informatique).

À noter qu'une quote-part de ces frais sont affectés :

- A la réalisation de missions sociales ;
- A des frais de recherche de fonds.

Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.
Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

2. Affectation des ressources aux emplois

La règle d'affectation des ressources aux emplois est la suivante.

- Affectation en priorité aux missions sociales des ressources affectées (dons, legs, donations et assurances-vie, contributions financières, subventions, mécénats) ;
- Affectation des participations aux loyers des bénéficiaires de la fondation en missions sociales ;
- S'il reste un solde de missions sociales à financer : financement avec les ressources AGP non fléchées ;
- Puis financement des frais d'appel à la générosité du public par les ressources AGP non fléchés ;
- Pour les frais de fonctionnement, financement en priorité avec les ressources non liées à la GP et non fléchés sur les missions sociales.

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E

3. CER (Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public)

A. Suivi des Ressources liées à la générosité du public (GP)

Les ressources issues de la GP sont constituées des dons de particuliers, du parrainage, du mécénat, ainsi que de produits de legs, donations et assurances-vie. Ces postes sont identiques à ceux du CROD et du compte de résultat.

B. Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde d'ouverture

Le solde d'ouverture correspond au solde de clôture corrigé du 31 décembre 2022. Il s'élève à 1 494 518 €.

Modification de l'ouverture solde AGP :

✓ A l'ouverture	1 244 379 €
✓ Montant Produit à Recevoir 2022 à retraiter :	- 1 324 572 €
✓ Ajustement impact immobilisations 2022	1 574 711 €
Solde corrigé à l'ouverture	**1 494 518 €**

C. Ressources collectées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au CROD.

D. Ressources employées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique financent en priorité les missions sociales. Si les ressources issues de la GP sont supérieures au total des Missions sociales, le surplus financera les frais de recherche de fonds liés à la générosité du public puis les frais de fonctionnement.

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur l'exercice couvre les dépenses réalisées par l'association pour un montant de 5 066 868 € réparti comme suit :

- Missions sociales réalisées en France : 2 681 300 €, soit 52,92 % ;
- Mission sociales réalisées à l'étranger : 0 €, soit 0 % ;
- Frais de recherche de fonds : 1 004 723 €, soit 19,83 % ;
- Frais de fonctionnement : 1 096 621 €, soit 21,64 % ;
- Dotation aux provisions et dépréciation : 284 224 €, soit 5,61 %.

Enfin, les dotations et reprises sur fonds dédiés de la générosité du public représente l'utilisation des fonds liés à la GP affectés par le donateur, ou la constatation du fonds dédié liés à la GP lorsque la ressource concernée n'a pu être utilisée conformément à sa demande sur l'exercice. Ces mouvements visent à neutraliser les ressources affectées et leurs emplois afin de produire in fine un solde de ressources GP non affectées.

DocuSign Envelope ID: 5E424DA6-2F97-4A2B-AD33-6E777DAF813E

E. Investissements financés dans l'année

Les investissements sont prioritairement financés par les ressources proviennent de la générosité du public, soit financés à hauteur de 72,53 %.

F. Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde de clôture

Le solde de clôture correspond au solde d'ouverture additionné des ressources liées à la GP collectées dans l'année, diminuées des emplois et investissements de l'année. Ce solde de ressources GP s'élève à 1 580 881 € à la clôture des comptes 2023.